

## Avis public



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 13 avril 2026, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, à Montréal, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

#### **5212-14 et 5222, avenue Walkley**

Cette dérogation mineure permettrait de déroger à la largeur maximale permise pour une voie piétonne et l'aménagement des unités de stationnement pour vélos, prescrit par les articles 386.1, 618.4 et 618.5 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages implanté en mode jumelé situé aux 5212-14 et 5222, avenue Walkley, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 27 mars 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Julie Faraldo-Boulet